



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 106476

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la maladie d'Alzheimer. Près de 860 000 personnes sont aujourd'hui atteintes de la maladie d'Alzheimer en France et les prévisions pour l'avenir sont alarmantes : d'ici à 2020, on estime en effet que près de 1,3 million de personnes seront atteintes, soit une personne de plus de soixante-cinq ans sur quatre. Jusqu'à aujourd'hui, l'ampleur de ce phénomène n'était pas suffisamment reconnue publiquement et les moyens existants pour traiter la maladie, la dédramatiser et apporter de l'aide aux familles étaient insuffisamment connus. Dans le cadre de la lutte contre la maladie d'Alzheimer récemment déclarée « grande cause nationale » en 2007 par monsieur le Premier ministre, il lui demande qu'elles vont être les premières grandes mesures de ce plan.

Texte de la réponse

En France, la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés frappent plus de 860 000 personnes et l'on estime à 225 000 le nombre de nouveaux cas chaque année. Si l'on inclut l'entourage familial, ce sont ainsi près de trois millions de personnes qui sont directement concernées par la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer constitue la principale cause d'entrée en institution et entraîne une diminution de l'espérance de vie qui s'accroît avec l'âge des personnes atteintes. Or, du fait principalement de l'allongement de la vie de la population et de l'amélioration du diagnostic, le nombre de personnes atteintes va croître fortement. De nombreuses réformes ont été engagées au cours de ces dernières années afin d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées. La loi relative à la santé publique retient comme un de ses objectifs de « limiter la perte d'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et son retentissement sur leurs proches ». La création de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la mise en oeuvre du plan « Alzheimer 2004-2007 » et récemment l'annonce du plan « Solidarité grand âge » permettent d'améliorer la prise en charge de cette maladie. C'est pourquoi, le ministre de la santé et des solidarités a indiqué le 12 janvier 2006, lors du comité de suivi du plan Alzheimer, son soutien à l'initiative de l'association France Alzheimer de retenir la maladie d'Alzheimer comme « grande cause nationale » et il a proposé au Premier ministre d'inscrire la maladie d'Alzheimer comme grande cause nationale pour l'année 2007. Le Premier ministre a donc décidé de faire de la lutte contre la maladie d'Alzheimer la « grande cause nationale de l'année 2007 » afin que la recherche avance en ce domaine et que ce fléau soit combattu grâce à la mobilisation et au soutien de toutes les composantes de la société française. À cette occasion, le Premier ministre a rappelé qu'en mai 2006 il a lancé un plan national sur le cerveau et les maladies du système nerveux. Une mission, qui réunira les plus grands experts nationaux, sera chargée de dresser un état des lieux du dispositif de recherche, d'évaluer les moyens nécessaires et de définir une véritable stratégie de lutte contre les pathologies cérébrales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106476

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10533

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 13046